



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 9014

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les revendications des orthophonistes, qui s'interrogent sur la discrimination dont font preuve les pouvoirs publics a l'egard de leur activite professionnelle dans l'affectation d'un ticket modérateur supérieur a celui des actes medicaux. Craignant que ces mesures n'entraînent un accès plus difficile aux soins pour certaines categories d'assures socialement defavorises, craignant egalement qu'elles provoquent, sans justification medicale, un glissement de la demande des patients vers des structures medicales et paramedicales plus couteuses pour le budget de l'assurance maladie, du fait de l'apparente gratuite des soins dispenses dans ces centres, il lui demande si elle entend poursuivre avec les praticiens concernes les negociations conventionnelles propres a leur activite.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontes les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9014

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4409

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 873